

Ordre du jour du Conseil communal de Plombières du 05.09.2019 à 19h30

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

- 1) Collège communal – Congé de maternité de la Bourgmestre – Remplacement du premier Echevin faisant fonction de Bourgmestre.
- 2) Programme stratégique transversal.
- 3) Relations internationales – ICAN Cities Appeal – Approbation.
- 4) Enseignement – Avantages sociaux octroyés aux écoles communales – Convention transactionnelle avec l’A.S.B.L. Ecole Catholique de Maria Hilf.
- 5) Enseignement – Avantages sociaux octroyés aux écoles communales.
- 6) Enseignement – Règlement-redevance pour les garderies scolaires.
- 7) Enseignement – Organisation de l’enseignement primaire sur base du capital-périodes pour l’année scolaire 2019-2020 – Modification.
- 8) Logement – Politique générale en matière de logement pour la période de 2018 à 2024.
- 9) Environnement – Adhésion à la convention entre l’intercommunale Intradel et la commune relative à la mise à disposition, pour cause d’utilité publique, de bulles à verre enterrées, Place du Troisième Millénaire à 4850 Plombières.
- 10) Patrimoine – Location d’une parcelle de terrain située à Montzen, rue de la Gare (entre les n°s 31 et 33), rive droite du Belderbusch.
- 11) Urbanisme – Renonciation à l’expropriation du bâtiment sis rue du Village, 99 à 4850 Moresnet.
- 12) Voirie communale – Amélioration de la rue de Birken à Montzen (PIC 2019/2) – Marché de services – Mode de passation et conditions du marché.
- 13) Voirie communale – Amélioration d’un tronçon de la rue de la Chapelle à Moresnet (PIC 2019/3) – Marché de services – Mode de passation et conditions du marché.
- 14) Voirie communale – Amélioration de la voirie agricole Bellevue à Gemmenich – Marché de services – Mode de passation et conditions du marché.
- 15) Egouttage public – Egouttage prioritaire des rues de Moresnet et Marveld à Gemmenich – Souscription de participations au capital C de l’A.I.D.E.
- 16) Personnel communal – Statut administratif des grades légaux.
- 17) Personnel communal – Modifications au statut pécuniaire des grades légaux.
- 18) Personnel communal – Règlement de travail du personnel communal – Modifications.
- 19) Petite enfance – Adoption du projet pédagogique de la crèche communale « Le p’tit môme ».
- 20) Petite enfance – Adoption du règlement d’ordre intérieur de la crèche communale « Le p’tit môme ».
- 21) Cultes – Modification budgétaire n°1/2019 de la Fabrique d’église protestante d’Eupen – Neu Moresnet.
- 22) Cultes – Budget de la Fabrique d’église de Gemmenich – Exercice 2020.

- 23) Cultes – Budget de la Fabrique d'église de Hombourg – Exercice 2020.
- 24) Cultes – Budget de la Fabrique d'église de Montzen – Exercice 2020.
- 25) Cultes – Budget de la Fabrique d'église de Moresnet – Exercice 2020.
- 26) Cultes – Budget de la Fabrique d'église de Plombières – Exercice 2020.
- 27) Cultes – Budget de la Fabrique d'église de Sippenaeken – Exercice 2020.
- 28) Finances – Règlement sur le remboursement du précompte immobilier aux A.S.B.L propriétaires d'infrastructures sportives et/ou culturelles.
- 29) Finances – Octroi d'un subside aux personnes qui ont obtenu le brevet d'animateur et/ou de coordinateur des centres de vacances.
- 30) Finances – Octroi d'un subside à la Fédération des Associations d'Accueillantes de Jeunes Enfants (FEDAJE) pour l'année 2019.
- 31) Finances – Octroi d'un subside à l'A.S.B.L. ADAPTA pour l'année 2019.
- 32) Finances – Désignation d'agents chargés de la perception de recettes en espèces – Modification.
- 33) Propositions étrangères à l'ordre du jour, inscrites à la demande des membres du Conseil communal (L1122-24 al. 3) – Délai 5 jours francs + note explicative.
- 34) Correspondance et communications.
- 35) Procès-verbal de la séance publique du 20.06.2019 – Adoption.

SEANCE A HUIS CLOS

- 36) Représentations communales – Logement – Nosbau – Proposition d'un candidat au sein du Comité d'attribution de logements.
- 37) Représentations communales – Commission de gestion de la réserve naturelle du site minier.
- 38) Personnel communal – Nomination à titre définitif d'une attachée spécifique architecte de niveau A.

Personnel enseignant

- 39) Démission d'office d'une maîtresse de psychomotricité définitive à la suite de sa nomination à titre définitif en qualité d'institutrice maternelle – Ajout à la délibération du Conseil communal du 23.05.2019.
- 40) Démission d'un instituteur primaire définitif.
- 41) Demande d'un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement (exerce d'une fonction également ou mieux rémunérée).
- 42) Demande d'un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement (exerce d'une fonction également ou mieux rémunérée).
- 43) Engagement par contrat de travail d'une maîtresse de psychomotricité – Ratification
- 44 à 50) Désignations temporaires – Ratification (7x)
- 51) Propositions étrangères à l'ordre du jour, inscrites à la demande des membres du Conseil communal (L1122-24 al. 3) – Délai 5 jours francs + note explicative.

52) Procès-verbal de la séance à huis-clos du 20.06.2019 – Adoption.

Séance du 5 septembre 2019

Objet : Environnement – acquisition de poubelles permettant le tri sélectif des déchets

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu l'article L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que la déclaration de politique communale insiste sur la nécessité de s'engager, ensemble, dans une période de transition vers le développement durable ;

Que cette déclaration confirme la volonté de la majorité communale d'adhérer au grand mouvement de transition qui se manifeste dans de nombreux domaines, et notamment celui des déchets ;

Considérant que l'OCP précisait par ailleurs dans son programme l'ambition suivante :

« Ajuster notre politique des déchets afin de poursuivre nos efforts (services communaux et citoyens) en matière de réduction et/ou de valorisation des déchets, de consommation durable » ;

Considérant qu'il convient de faire de la réduction des déchets, de la lutte contre toutes les formes de gaspillage et de la préservation des ressources une priorité absolue ;

Revu sa délibération du 7 mars 2019 décidant d'inscrire la Commune de Plombières dans une dynamique Zéro déchet ; que le Conseil communal avait, à l'unanimité, décidé qu'en vertu du principe d'exemplarité, il convenait d'inscrire l'administration communale dans le respect de ce mouvement de manière transversale, se traduisant au travers de l'ensemble des actes posés, notamment lors de la passation de marchés publics de fournitures ou lors de manifestations organisées par la Commune ;

Considérant que lors de plusieurs événements organisés par la Commune, que ce soit le Beau Vélo de RAVeL ou les kermesses dans les différents villages, une attention particulière n'a pas été réservée à la gestion des déchets ; que ce constat est regrettable au regard des termes de la décision adoptée le 7 mars 2019 ;

Considérant que même si l'objectif final est de limiter au maximum la production de déchets et de privilégier le réutilisable au jetable, il apparaît malgré tout pertinent, dans une première phase, d'inviter les citoyens à procéder au tri des déchets produits lors des manifestations publiques ;

Considérant qu'il est proposé de procéder à l'acquisition de poubelles permettant le tri sélectif des déchets et de placer ces poubelles lors des manifestations organisées par ou en concertation avec la Commune ;

Décide, par ** voix pour, par ** voix contre et ** abstentions :

Article 1^{er} : De charger le Collège communal de procéder à l'acquisition de poubelles permettant le tri sélectif des déchets et de placer ces poubelles lors des manifestations organisées par ou en concertation avec la Commune.